

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 680.36		3 787.27		1 106.91	29.23
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			2 400.00		2 400.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			2 400.00		2 400.00	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	415.80		495.00		79.20	16.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 099.00		1 099.00	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	415.80		1 594.00		1 178.20	73.91
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	415.80		806.00		1 221.80	151.50
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	110 790.05		179 321.17		68 531.12	38.22
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	108 525.49		174 727.90		66 202.41	37.85
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 264.56		4 593.27		2 328.71	50.70

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Attestation de présentation des comptes

ATX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	108 102.85		108 102.85	176 581.64		68 478.7	38.78
Chiffre d'affaires NET	108 102.85		108 102.85	176 581.64		68 478.7	38.78
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2 687.20	339.53		2 347.67	691.45
Total des Produits d'exploitation (I)			110 790.05	176 921.17		66 131.12	37.38
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			18 327.01	44 114.73		25 787.72	58.4
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			47 450.19	76 807.28		29 357.0	38.22
Impôts, taxes et versements assimilés			1 917.00	1 833.00		84.00	4.58
Salaires et traitements			27 472.17	31 604.07		4 131.90	13.07
Charges sociales			12 467.40	14 431.82		1 964.42	13.61
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			292.00	4 342.00		4 050.0	93.27
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			183.92	1.00		182.92	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			108 109.69	173 133.90		65 024.21	37.56
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 680.36	3 787.27		1 106.91	29.23
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

AT
X

SASU A T DECO-BAT

7 RUE D'AULNAY

93200 ST DENIS

SOMMAIRE

- Bilan actif-passif
- Compte de résultat

Certifié conforme à l'original



EUROPE EXPERTISE
28 RUE CHAPSAL

94340 JOINVILLE LE PONT
0148852685

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
ACTIF IMMOBILISÉ	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	18 657.49	18 374.17	283.32	575.32	292.00 50.75
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
ACTIF CIRCULANT	Prêts					
	Autres immobilisations financières					
	Total II	18 657.49	18 374.17	283.32	575.32	292.00 50.75
	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Comptes de Régularisation	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	18 683.09		18 683.09	17 862.10	820.99 4.60
	Autres créances	9 028.62		9 028.62	8 426.58	602.04 7.14
	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	16 127.92		16 127.92	27 130.67	11 002.75 40.53
	Charges constatées d'avance (3)				825.51	825.51 100.00
	Total III	43 839.63		43 839.63	54 244.86	10 405.23 19.18
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	62 497.12	18 374.17	44 122.95	54 820.18	10 697.23 19.51

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

AT
X

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500.00	7 500.00		
	Réserves				
	Réserve légale	750.00	750.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	51 313.05	51 313.05		
	Report à nouveau	22 766.71	27 360.17	4 593.27	16.79
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 264.56	4 593.27	2 328.71	50.70
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	39 060.71	36 796.15	2 264.56	6.15
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 143.95	6 846.31	3 702.36	54.08
	Dettes fiscales et sociales	1 918.29	11 177.72	9 259.43	82.84
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	5 062.24	18 024.03	12 961.79	71.91
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	44 122.95	54 820.18	10 697.23	19.51

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 062.24 18 024.03

A T DECO-BAT

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 7 rue d'Aulnay – 93200 Saint-Denis

RCS BOBIGNY : 839 314 390

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, 7 rue d'Aulnay – 93200 Saint-Denis, l'actionnaire unique de la Société A T DECO-BAT,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un gain de 4 593 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

AT

DEUXIÈME DECISION

Origine :

Résultat de l'exercice 4 593 euros

Affectation

Au poste report à nouveau, soit 4 593 euros

Dividendes - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de ...0... euros. Les dividendes en numéraire sera mis en paiement au siège social, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,80 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf, si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

AT

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres sont positifs.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique ratifie la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice écoulé, pour un montant de 27 442 euros.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

M Ashraf TARIF



A T DECO-BAT

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 7 rue d'Aulnay – 93200 Saint-Denis

RCS BOBIGNY : 839 314 390

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2021

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives à venir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2023 a été marqué par une diminution de l'activité.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES A VENIR

La société entend poursuivre son développement au cours de l'exercice en cours.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AX

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 108 102.85 euros, contre 176 581.64 euros, l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 110 790.05 euros, contre 176 921.17 euros, l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 108 109.69 euros, contre 173 133.90 euros, l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 2 680.36 euros, contre 3 787.27 euros, l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euro, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 2 680.36 euros, contre un bénéfice 3 787.27 euros, l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 44 122.95 euros, contre 54 820.18 euros, l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2 264.56 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	2 264.56 euros
------------------------	----------------

Affectation

Au poste report à nouveau, soit	2 264.56 euros
---------------------------------	----------------

AT
X

Dividendes - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de ...0... euros. Les dividendes en numéraire sera mis en paiement au siège social, à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,80 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf, si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement	
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres sont positifs.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée de votre Président au cours de l'exercice écoulé, pour un montant de 27 469 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

